

Membres	11
Présents	08
Représentés	03
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212324107-20220408-DE_080422_4-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2022

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Alexandre BOURDERY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : Mme Michèle TIXIER-GALLAND a donné pouvoir à Michèle ALOUCHY ; Mme Justine BOSSERT a donné pouvoir à Jean-Pierre CHAPUT ; Mme Evelyne GIPOULON a donné pouvoir à Alain GRASS

Excusé(e)s :

Absents :

Date de convocation : 31 mars 2022

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

Objet : Approbation du compte administratif du budget atelier 2021

Le conseil municipal, sous la Présidence d'Alain GRASS, délibérant sur le compte administratif du budget atelier de l'exercice 2021, dressé par Alain BUJADOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		11 162.89		10 319.29
Opérations de l'exercice	0.28	5 499.61	0.00	241.68
Totaux	0.28	16 662.50	0.00	10 560.97
Résultats de clôture		16 662.22		10 560.97
Restes à réaliser				
Totaux cumulés				10 560.97
Résultats définitifs		16 662.22		10 560.97

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affichée le : 16/04/22.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Maire
Alain BUJADOUX

